

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 06 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel COLIN, Maire.

Etaient présents : M. Colin, F Boutillier, E. Azzalini, Y. Gallois, E. Schaeffer, T. Cardot, MR Desprez., JM Denis, M.C George

Absents excusés : G. Pirot (donne pouvoir à Yves Gallois), S. Gauthier (donne procuration à F. Boutillier), C. Teinturier (donne pouvoir à MC George), V. Lombart, (donne pouvoir à MC George), J. Pinet (donne pouvoir à T. Cardot)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération des délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Pour Triaucourt et Senard il faut élire un délégué et trois délégués suppléants par commune.

Triaucourt (délégué):

Mr Colin ET Mme George sont candidats
Mr Colin obtient 6 voix ET Mme George 8 voix
Mme George est donc élue déléguée à Triaucourt.

Triaucourt (suppléants) :

Mr Denis, Mr Pinet et Mme Teinturier sont candidats
Mr Denis obtient 11 voix, Mr Pinet 14 voix et Mme Teinturier 14,
Mme Teinturier étant la plus âgée, elle est donc élue déléguée 1^{ère} déléguée suppléante à Triaucourt.

Senard (délégué):

Mr Colin ET Mr Schaeffer sont candidats
Mr Colin obtient 12 voix, Mr Schaeffer 1 voix
1 bulletin blanc
Mr Colin est donc élu délégué à Senard

Senard (suppléants) :

Mr. Cardot, Mr. Azzalini et Mr. Schaeffer sont candidats.
Mr Cardot obtient 11 voix, Mr Azzalini 13 voix et Mr Schaeffer 13 voix,
Mr Azzalini étant le plus âgé, il est donc élu 1^{er} délégué suppléant à Senard.

Projet de location d'un garage communal

Le Maire expose au conseil Municipal que, dans le cadre de son implantation à Seuil d'Argonne, la Société « Allo Ambulances d'Argonne » représentée par son gérant Mr Grusel Sébastien est à la recherche d'un garage sur la commune. Cette recherche s'inscrit à la suite de l'implantation de la société dans les locaux communaux situés 20 rue Auguste Lemaire.

Sur proposition du Maire, et après avoir visité les locaux, Mr Gulet est d'accord pour louer à la commune le garage faisant partie du bâtiment communal ex-boulangerie se situant 2 rue de l'église. Il fait partie de l'ancien fournil et il est possible de le louer séparément de l'ensemble du bâtiment. Il est équipé eau et électricité.

Afin de ne pas s'engager dans une location du type « bail commercial » Le Maire propose de le faire dans le cadre d'un « bail de dérogation » de 2 ans, laissant la possibilité à la commune, de reprendre les locaux rapidement en cas d'opportunité sur l'ensemble du bâtiment.

Il est convenu que le locataire prend à sa charge les frais liés à la remise en état et au nettoyage des locaux. Le locataire devra acquitter les charges locatives liées à l'utilisation du garage.

A l'unanimité le conseil municipal se prononce favorablement sur cette location et fixe le montant de celle-ci à 50 € par mois.

Décision modificative BP 2017

Lors du contrôle budgétaire 2017 réalisé par les services de la Préfecture, il a été signalé une anomalie dans la section investissement. En effet au compte 020 (dépenses imprévues) il apparaît la somme de 10.000 €, soit 7,92 % du total des dépenses réelles de la section arrêtées à 126.314,50 €.

L'article L2322-1 du CGCT précise que ce montant ne doit pas dépassé 7,5 % des achats correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il convient donc de modifier le BP 2017.

Pour cela, Le Maire propose d'inscrire 9.000 € au chapitre 020 (à la place de 10.000 €) et afin de maintenir l'équilibre budgétaire, d'inscrire 92.127 € au lieu de 91.127 € au chapitre 021, immobilisations corporelles ligne 2151 : réseau de voirie.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition.

Blason communal

La version du blason communal originale a été adoptée en octobre 1981 par la municipalité de l'époque. Il prend en compte les trois villages composants la commune de Seuil d'Argonne : Triaucourt, Senard et Pretz en Argonne. Le 1^{er} janvier 1990, Pretz en Argonne se détache de la fusion.

La commission héraldique de l'UCG Lorraine, garante et conservatrice des blasons et armoiries de la région, propose de modifier le blason communal, en tenant compte du retrait de Pretz en Argonne.

Cette proposition ainsi que les commentaires attachés à ses composants se trouvent annexés à la délibération.

Le Maire précise que cette mise à jour et ce nouveau blason sont réalisés gratuitement par la commission héraldique de l'UCG et que celui-ci peut être utilisé officiellement par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce pour l'adoption de ce nouveau blason à 10 voix pour, 2 contre, 2 abstention.

Question diverses

- Prolongement des contrats des secrétaires de mairie remplaçantes

Madame Clarisse Jacquet à un contrat jusqu'au 18 août mais elle propose de ne faire que 3 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet car en cette période estivale la charge de travail en comptabilité est réduite.

Madame Florence Contreras employée par le Centre de Gestion 55, était initialement prévu en remplacement à Seuil d'Argonne jusque fin juillet, son contrat est prolongé jusqu'au 18 août.

- Préavis logement mairie

Mr A. Cardot a donné son préavis de logement car sa compagne a trouvé un emploi à St Avold. Il devrait quitter le logement à compter du 23 septembre prochain. Des affiches ont été faites, elles vont être exposées dans les vitrines des commerçants locaux et vont être publiées sur le site de la commune.

Fin de la séance.

M. COLIN Michel	Mme TEINTURIER Catherine	Mme GEORGE Marie-Cécile	M. LOMBART Vincent
	Absente (donne pouvoir à MC George)		Absent (donne pouvoir à MC George),
M. CARDOT Thierry	M. GALLOIS Yves	M. SCHAEFFER Enrico	M. DENIS Jean-Marie
			t
M. PINET Julien	Mme DESPREZ Marie-Rose	Mme GAUTHIER Sandrine	M. PIROT Gérard
Absent (donne pouvoir à T. Cardot)t		Absente (pouvoir à F. Boutillier)	Absent (donne pouvoir à Yves Gallois)
M. AZZALINI Eric	Mme BOUTILLIER Florence		